

N. 11. N.

DÉPARTEMENT
DE LA CÔTE-D'OR.

N. 1

ARRONDISSEMENT

CONTRIBUTION *foncière*

AN 1813

COMMUNE

Château

CONTRÔLE

Beaune

RAPPORT
DU DIRECTEUR DES CONTRIBUTIONS.

Le 26 Xbre
Seigneur

qui expose que les premiers jours de l'année ont été
très favorables pour une partie de récoltes

1813

Demande, en conséquence, *la nomination d'experts*
chargés de reconnaître et d'évaluer les pertes.

Il résulte du procès-verbal du contrôleur, que *le montant*
total des pertes est de 298

Envoyé à M. Le Maire de Mantoux
pour joindre le Double de la présente
qui était en Papier timbré,
Beaune le 22^e 7^{bre} 1813.

1813 N. 2146
Monsieur N. 14. N.
Comte
Monsieur le Baron d'Empere



Membre de la légion d'honneur
prefet de la Côte d'Or
le Maire de la commune
de Mantoux (canton) de
Beaune expose.

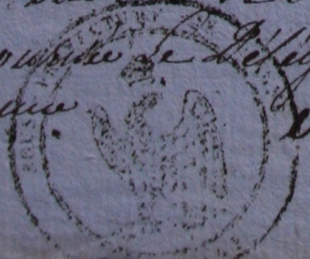
En la présente
Le Rapport de l'apert
Municipal et Municipal
par Notre arrêté du 11^{bre} 1813
dernier à l'effet de procéder à
l'estimation de toutes propriétés
par les propriétaires de la
Commune de Mantoux par suite des
travaux de l'Etat dernier.

que La Grêle qui déjà dans les
premiers jours de mai avait endommagé
la commune de Mantoux, a le
mardi deux du mois de juin
dernier, étendu sur la même commune
d'une manière
effrayante, de façon que les plus
part des habitans se sont vu
célèbre par une telle espérance
de récolte.

Le Sous-Prefet de l'arrondissement
de Beaune.
Est d'avis qu'il soit accordé
à tous les propriétaires d'acquiescer
à l'Etat joint à la présente
une indemnité proportionnée à
la perte qu'ils ont éprouvée
Beaune le 29 septembre 1813.

qu'après la pluie, une pluie
des plus abondantes, a causé des
dégâts dans les vignes qui obligent
des propriétaires des réparations
très conséquentes.

pour M. Le Sous-Prefet en originaux
Roubaix de Belgique en son
absent.
Moinet



C'est pour quoi il ne peut

allouant, au quel vous voudrez
bien, venir au secours des
habitans de la commune
en leur faisant avoir peut être
secours que le gouvernement
laisse établir. à votre
disposition dans ces circonstances
et soyez justice.

Je suis avec vous
commune à Nantes le
dixième jour 1813.

~~Le Maire~~
~~Le Maire~~

Le six huit jours heurs le quatre avois avant
 midy nous soussignés Pierre Lepitay Supplicant
 demourant à Savigny & Antoine Maniere Supplicant
 demourant à Bous d'un & d'autre Communaire
 nommés par arreté de M. le Sous préfet de
 l'arrondissement de Beaune intervenu le 16 juin
 dernier sur la Requête du maire & habitants de
 Mantoux à l'effet de procéder à la visite &
 évaluation des dommages causés par la grêle qui
 est tombée le mercredi de ce juin sur une partie
 des vignes du territoire de Mantoux, déclarons nous
 être transportés le jourd'hui sur les lieux & avoir
 vuéqué à notre Commission susdite en présence de M.
 Claude Barthelémy Naudot maire de Mantoux & de
 M^r Jean François Jucias Contrôleur des Contributions
 directes comme s'ensuit:

arrivés au climat dit la Combote Chignat après
 avoir parcouru & examiné toute la partie sud
 du dit territoire comprenant les Chignats avons
 reconnu 1^o. que la grêle avoit étendu ses ravages
 sur toute la partie sud du territoire comprenant
 les Chignats, les Masurez, Brey gras, & Assard, à
 l'exception seulement d'une petite partie au levant
 qui a été gagnée 2^o. que les héritages des Suppliques

Dénommés au tableau ci-joint ont été immédiatement
sarcés; qui ils ne laissent plus aucune espérance de
recette pour cette année que le Bois de la vigne
a été à moitié, qu'il est encore celui de l'année
prochaine; le. qui pour surcroît de malheur ils
ont encore éprouvé une nouvelle grêle & une
orole qui a ruiné les terres.

Inconvenance le tout bien examiné & considéré
ayant gardé aux frais de culture & celle du dommage
du Bois de la vigne solutions en toute amice &
conscience les pertes & dommages dont s'agit au
triple du Revenu Net ainsi qu'il rapporte & établit
la l'Etat nominatif précité dont & de quoi avons
dressé le présent procès verbal que nous affirmons
sincère & véritable & que nous avons signé avec
M^r de la Mare & M. le Contrôleur susdit.

Manière L. J. Hopiteaux Paul de
Maire

de la Mare